



Détention de photos intimes

Par **Alice90**, le **19/06/2010** à **01:41**

Bonsoir à vous,

je ne suis pas sûre de poster au bon endroit mais en tant que non initiée je ne savais pas où situer mon sujet.

Voici mon problème : lorsque j'étais avec mon ex, nous avons pris une série de clichés très intimes (le genre dont on aimerait qu'ils restent privés).

Quand nous nous sommes séparés il y a un an, il les a gardé et les photos sont toujours en sa possession. Nous sommes actuellement en très mauvais termes. Il ne me fait pas de chantage direct mais il y a quelques jours il a contacté un de mes amis en lui disant qu'il pensait "ressortir ces photos", sous entendant qu'il allait probablement les montrer (à qui, je ne sais pas).

Même s'il n'y a pas chantage direct, il s'agit d'une pression morale pour moi.

Y a-t-il quelque-chose que je puisse faire juridiquement afin de le forcer à s'en débarrasser ou dois-je attendre qu'il les publie quelque-part ?

Par **frog**, le **19/06/2010** à **04:06**

Ne prête pas d'attention à ton crétin d'ex et à ses gamineries, c'est la meilleure attitude à adopter. La justice dans ce domaine aura du mal à t'aider rapidement et efficacement.

Par **Alice90**, le **19/06/2010** à **11:54**

Eh bien c'est assez embêtant, mais en tout cas merci de m'avoir apporté une réponse.